CAMPAGNE NATIONALE POUR LA SAUVEGARDE DES MILIEUX NATURELS.

La FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE lance une campagne qui a pour but, à travers la vente de vignettes et de timbres , de récolter des fonds pour acheter des milieux naturels sur proposition des Associations Régionales qu'elles géreront par la suite.

Il ne s'agit en aucune manière d'opérations grandioses, visant à acheter à tour de bras des terrains, mais de choisir ceux qui sont les plus menacés et qui correspondent à un intérêt de sauvegarde du patrimoine naturel et qui grâce à la vigilance des Associations de la F.F.S.P.N. pourront continuer à vivre.

Ces vignettes ont une valeur de 10 Fr , 50 Fr , 100 Fr , 250 F , 500 Fr, elles sont disponibles par correspondance auprès de : F.F.S.P.N.
57 rue Cuvier PARIS 75231 CEDEX 05
F.F.S.P.N.
La Corderie Royale B.P.263 17305 ROCHEFORT CEDEX
G.E.P.O.P.
Musée de Picardie rue de la République 80000 AMIENS

La F.F.S.P.N. étant reconnue d'utilité publique, chaque donateur recevra un reçu lui permettant de déduire la somme de ses impôts jusqu'à 3 % de son revenu imposable.

De nombreux exemples de réalisations de ce type ont eu lieu dans divers pays européen notamment en Grande-Bretagne et en Belgique.

Nous devons tous selon nos moyens participer à cette campagne.

CHASSE A LA GRIVE

Le tribunal administratif de Bordeaux vient de donner raison aux associations de protection de la nature. Il vient d'annuler les arrêtés préfectoraux qui avaient prolongé la chasse à la grive au mois de mai 1982.
Il est à regretter que les grives ne connaissant,pas les lenteurs de la justice française, n'aient pas retardé de quatre mois leur migration pour échapper au massacre.